



PROGRAMME RÉNORÉGION

Vous êtes propriétaire-occupant(e) d'une résidence qui requiert des réparations majeures? Le revenu de votre ménage est limité? Grâce au **programme RénoRégion** de la Société d'habitation du Québec (SHQ), vous pourriez recevoir **jusqu'à 25 000 \$** de subvention – selon le revenu de votre ménage – pour corriger les défauts majeurs que présente votre résidence.

ADMISSIBILITÉ¹

Personnes admissibles

RénoRégion s'adresse aux propriétaires-occupants qui font partie d'un ménage à **revenu faible ou modeste** et dont la résidence se situe sur un territoire admissible. Le revenu maximal admissible varie selon la taille du ménage.

Taille du ménage	Revenu total maximal (ligne 150 au fédéral)
Personne seule ou couple	43 500\$
2-3 personnes (sauf couple)	52 500\$
4-5 personnes	61 000\$

Logements admissibles

Le bâtiment doit être occupé à titre de **résidence principale** par le ou la propriétaire qui fait la demande et doit comporter au plus deux logements, incluant le sien. Sa valeur municipale uniformisée doit être inférieure à 150 000\$.

Travaux admissibles

Les travaux doivent viser la correction de défauts majeurs concernant notamment:

- Murs extérieurs
- Ouvertures (portes et fenêtres)
- Saillies (galeries, balcons, etc.)
- Toiture
- Structure

Les travaux doivent être effectués par un entrepreneur qui possède une licence appropriée de la Régie du bâtiment du Québec.

Pour soumettre votre candidature au programme RénoRégion, contactez votre municipalité ou la MRC.

¹ Cette information est un résumé des critères d'admissibilité. D'autres conditions s'appliquent.